

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2022

---

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN  
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 191 (Rect)

présenté par  
Mme Abadie

à l'amendement n° 37 (Rect) de M. Gosselin

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la collectivité concernée »

les mots :

« des collectivités concernées et des parlementaires de leur ressort ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.